



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-280

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## Agence Régionale de la Santé

R02-2020-12-07-008 - Décision N ° ARS 2020-67 du 7 décembre 2020 portant délégations de signatures du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique (DSP) (10 pages) Page 3

R02-2020-12-07-009 - Décision N° ARS 2020-68 du 7 décembre 2020 portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041 portant délégation de signatures du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins (DOSA) (2 pages) Page 14

R02-2020-12-07-010 - Décision N° ARS 2020-68 du 7 décembre 2020 portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041 portant délégation de signatures du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein du Secrétariat Général et de la DOSA (8 pages) Page 17

## DEAL

R02-2020-12-10-002 - Arrêté ouverture enquête publique pour une demande autorisation environnementale et déclaration IOTA pour l'exploitation d'une installation de collecte, traitement et d'expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux présentée par le CTDM sur le territoire de Ducos (6 pages) Page 26

## Direction de la Mer

R02-2020-12-10-001 - Décision portant déchéance de droit de propriété de deux navires BELLE et SAYONARA (4 pages) Page 33

## Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-12-09-002 - ARRETE portant autorisation de défrichement avec réserves. (4 pages) Page 38

# Agence Régionale de la Santé

R02-2020-12-07-008

Décision N ° ARS 2020-67 du 7 décembre 2020 portant  
délégations de signatures du Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de la Martinique au sein de la  
Direction de la Santé Publique (DSP)

**Décision N° ARS 2020 – 67 du 7 décembre 2020**  
Portant délégations de signatures du  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique  
au sein de la Direction de la Santé Publique (DSP)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des Agences Régionales de Santé;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme VIGUIER en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, à compter du 15 janvier 2019 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération dans la zone entre le Préfet de Zone et le Directeur Général de l'ARS de Zone du 18 Janvier 2013 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération en Martinique entre le Préfet et le Directeur Général de l'ARS de la Martinique du 12 Mars 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme VIGUIER, Directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique ;

**Siège**

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)  
Mél : [prenom.nom@ars.sante.fr](mailto:prenom.nom@ars.sante.fr)  
Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)

Vu la décision n° 2016-65 du 28 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier COUDIN en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la décision n° ARS – 013 du 18 mai 2020 modifiant la décision ARS – 007 du 19 mars 2020 portant délégation de signatures au sein de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique en l'absence du Dr Jérôme VIGUIER, Directeur Général ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur Jacques ROSINE en date du 17 novembre 2020 ;

Vu la décision n° ARS 2020 – 018 du 18 mai 2020 portant nomination de Madame Marie-Françoise EMONIDE en qualité de Directrice Déléguée à la Santé Environnementale et à la Prévention (DDSEP) ;

Vu la décision n° ARS 2020 – 026 du 25 juin 2020 portant nomination de Madame Nathalie DUCLOVEL – PAME en qualité de Directrice Déléguée à la Veille et à la Sécurité Sanitaire (DDVSS) ;

Vu la note de service ARS/DRH – 2020 – 3034 du 18 mai 2020 relative à la nouvelle organisation de l'Agence,

#### Décide :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions et correspondances pour l'exercice des missions entrant dans son champ de compétence, à l'**exception des matières visées à l'article 2** de la présente décision, à :

**Monsieur Jacques ROSINE, recruté en qualité Directeur de la Santé Publique**, pour ce qui concerne les décisions et correspondances relatives au pilotage et à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé, de la santé environnementale, des missions de veille et de sécurité sanitaire ainsi que des missions en lien avec la qualité et la sécurité des soins.

Délégation est également donnée à :

- Madame **Nathalie DUCLOVEL-PAME**, Directrice Déléguée à la veille et à la sécurité sanitaire, Adjointe au Directeur de la santé publique, pour ce qui concerne l'ensemble des décisions et correspondances relative à la veille et à la sécurité sanitaire ;
- Madame **Marie-Françoise EMONIDE**, Directrice Déléguée à la santé environnementale et à la prévention, Adjointe au Directeur de la santé publique, pour ce qui concerne les décisions et correspondances relatives à la prévention, à la promotion de la santé générale et environnementale.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation, quelle que soit la matière concernée :

- o tous les actes administratifs ou décisions de nature à :
  - impacter les relations politiques ou la stratégie de l'ARS ;
  - modifier les effectifs de l'ARS ayant un impact ou non sur la masse salariale.
- o les correspondances :
  - aux ministres, cabinets ministériels, aux directeurs de l'administration centrale, directeurs de la CNSA, au conseil national de pilotage des ARS et à son secrétariat exécutif, aux organismes nationaux d'assurance maladie ;
  - aux préfets ;
  - aux parlementaires, au président de la Collectivité Territoriale de Martinique ;
  - entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence ;
  - de saisine de la chambre régionale des comptes et échanges avec celle-ci ;
  - aux autorités judiciaires.

**Sont exclus** de la présente délégation, pour tout acte et décision créateurs de droit, les matières suivantes relatives à **la gouvernance et stratégie de l'ARS** :

- la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique (CSP) et des conférences de territoires ;
- l'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L. 1434-1 du CSP.

**Sont exclus** de la présente délégation, les matières suivantes relatives à la santé publique, à l'organisation de l'offre de soins et médico-sociale, à l'inspection-contrôles :

- les interdictions de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;
- l'inhabitabilité d'un ilot ou l'insalubrité d'un logement ;
- les créations d'établissements de santé et structures médico-sociales ;
- le placement des établissements publics de santé et établissements médico-sociaux sous administration provisoire ;
- les coopérations entre établissements de santé et toutes opérations de restructuration, de regroupement de moyens pouvant impacter l'offre de soins ;
- la suspension d'exercice de professionnels de santé ;
- l'ouverture de pharmacies mutualistes ;
- les autorisations, refus d'autorisation, suspensions et retraits d'autorisations, transfert pour les officines de pharmacie, les pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et les laboratoires d'analyse ;
- la composition du Conseil de Surveillance des établissements publics de santé ;
- les décisions du DGARS suite à une inspection ou à un contrôle.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée aux intéressés à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des dépenses de l'ARS, pour les comptes du Budget Annexe – Fonds d'Intervention Régional (BA-FIR), dans la limite des plafonds prévus à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 4 :** La décision n° ARS 2020 – 040 du 19 aout 2020 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS de Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique est abrogée.

**Article 5 :** La présente décision et son annexe seront notifiées aux intéressés et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le - 7 DEC. 2020

Le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de  
Santé de Martinique,

Dr. Jérôme VIGUIER



Voies et délais de recours :

La présente décision peut être contestée devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2020 - 39, 2020 - 41 du 19 août 2020 et 2020 - 67 du 7 décembre 2020

## BUDGET PRINCIPAL

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Ordonnateurs	Montants plafonds de la délégation de signature
Toutes destinations	Tous libellés	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS, Olivier COUDIN, DGA. En l'absence simultanée du DGARS et du DGA, Laetitia KULIS, Secrétaire Générale. En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale, Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle		
		Attestation de service fait		
		Ordre de paiement		
BP1-MS-SPL	Masse salariale sous plafond	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
BP2-MS-HPL	Masse salariale hors plafond	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
BP3-MS-AUT	Autres dépenses de personnel	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP4-STRUCT	Frais de structure	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP5-IMMOB	Immobilier	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP6-INFORM	Réseaux, télécommunication et informatique	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP7-SANTE	Santé publique hors FIR	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
BP8-MEDSOC et BP9-HABI	Médico-social hors FIR	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond



Le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé  
de Martinique

Docteur Jérôme VIGUIER



Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2020 - 039, 2020 - 041 du 19 août 2020 et 2020 - 67 du 7 décembre 2020

BUDGET ANNEXE - Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Destinations	Libellés	Nature de la pièce	Ordonnateurs		Montants plafonds de la délégation de signature
			Enveloppe de Fonctionnement	Enveloppe d'Intervention	
Toutes destinations	Tous libellés	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle Attestation de service fait Ordre de paiement	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS, Olivier COUDIN, DGA. En l'absence simultanée du DGARS et du DGA, Laëtitia KULIS, Secrétaire Générale. En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale, Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.		Pas de plafond
<b>BA DEMOCRATIE SANITAIRE</b>					
Destinations de la Mission 5	Toute action visant à améliorer la prise en charge des attentes et des besoins des usagers	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
<b>BA MEDICO-SOCIAL</b>					
Destinations de la mission 1-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions de prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres Mission 1 Médico-Social	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-7-3	DAC - MAIA	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-9	Autres Mission 2 Médico-sociales	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Efficience des structures médico-sociales et amélioration des conditions de travail	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Autres Missions4 médico-sociales		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions de pilotage régional et de soutien dans le domaine de la prévention et de l'observation en santé, de l'évaluation des programmes de santé et de la diffusion des bonnes pratiques	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond

JV

Destination MI1-1-1	actions de pilotage de la santé publique	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI1-1-4	Evaluation, expertises, études et recherches	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
Destinations de la mission 1-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions en matière de promotion et éducation à la santé	Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-2-9	Cancers: structures assurant la gestion des dépistages organisés des cancers	autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-2-10	Cancers: financement des autres activités	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI1-2-12	Promotion de la santé mentale	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-22	Périnatalité et petite enfance	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI1-2-32	Prise en charge du psychotraumatisme	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond

JU

Destination - MI1-4	Actions mises en œuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-6	Autres Mission1 Prévention	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-8	COVID-19	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
<b>BA SANITAIRE</b>					
Destinations de la mission 2-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Développement des parcours de santé coordonnés et des nouveaux modes d'exercice	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-1-1	Télé médecine	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-2	Télé médecine - expérimentations article 36 LFSS 2014- actes (protégé)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-3	Télé médecine – expérimentation article 36 LFSS 2014 (protégé)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-11	Services numériques d'appui à la coordination polyvalente	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-13	Organisations innovantes	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Réseaux de santé mentionnés au L.6321-1	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond

21

Destinations de la mission 2-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-6	Actions des centres périnataux de proximité mentionnés à l'article R.6123-50	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Dispositifs d'appui à la coordination de parcours de santé complexes et dispositifs connexes	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-8	Autres Mission 2 (sanitaire)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Rémunérations forfaitaires versées en application de l'article R.6315-6 aux médecins qui participent à la permanence des soins	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions maisons médicales de garde	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Permanence des soins en établissement de santé mentionnée au 1° de l'article L5112-1, conformément aux dispositions de l'article R.6112-28	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions favorisant une meilleure répartition géographique des professionnels de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI3-4-2	Exercices regroupés en centres de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
Destination - MI3-5	Autres Mission3 Sanitaire	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond

50

Destinations de la mission 4-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-1-1	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI4-1-8	Autres projets d'amélioration de la performance	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-3	Actions permettant la mutualisation des moyens de plusieurs ou de la totalité des professionnels et structures sanitaires de la région	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-5	Actions visant à l'efficience dans les structures sanitaires spécialement en gestion prévisionnelle des métiers, emplois et compétences	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-6	Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-8	Autres Mission4 Sanitaire	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond

JV

# Agence Régionale de la Santé

R02-2020-12-07-009

Décision N° ARS 2020-68 du 7 décembre 2020 portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041 portant délégation de signatures du Directeur Général de l' Agence Régionale de Santé de la Martinique au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins (DOSAS)

**Décision N° ARS 2020 – 68 du 7 décembre 2020**

Portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041  
portant délégations de signatures du  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique  
au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des Agences Régionales de Santé;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme VIGUIER en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, à compter du 15 janvier 2019 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération dans la zone entre le Préfet de Zone et le Directeur Général de l'ARS de Zone du 18 Janvier 2013 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération en Martinique entre le Préfet et le Directeur Général de l'ARS de la Martinique du 12 Mars 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme VIGUIER, Directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique ;

**Siège**

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
TÉL : 05.96.39.42.43 (standard accueil)  
Mél : [prenom.nom@ars.sante.fr](mailto:prenom.nom@ars.sante.fr)  
Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)

Vu la décision n° 2016-65 du 28 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier COUDIN en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la décision n° ARS – 013 du 18 mai 2020 modifiant la décision ARS – 007 du 19 mars 2020 portant délégation de signatures au sein de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique en l'absence du Dr Jérôme VIGUIER, Directeur Général ;

Vu les décisions n° 2020 - 039 et n° 2020 – 041 du 19 aout 2020 portant respectivement délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ;

Vu la décision n° 2020 – 067 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique,

**Décide :**

**Article 1** : La décision n° ARS 2020 – 040 du 19 aout 2020 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS de Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique est abrogée.

**Article 2** : L'annexe des décisions n° 2020 - 039 et n° 2020 – 041 du 19 aout 2020 susvisées est abrogée.

**Article 3** : L'annexe citée à l'article 2 de la présente décision est remplacée par l'annexe de la décision n° 67 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique susvisée.

**Article 4** : La nouvelle annexe aux décisions n° 2020 – 039, n° 2020 – 041 du 19 aout 2020 et n° 67 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est jointe à la présente décision.

**Article 5** : La présente décision et son annexe seront notifiées aux intéressés et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le - 7 DEC. 2020

Le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de  
Santé de Martinique,

Dr. Jérôme VIGUIER

**Voies et délais de recours :**

La présente décision peut être contestée devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Agence Régionale de la Santé

R02-2020-12-07-010

Décision N° ARS 2020-68 du 7 décembre 2020 portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041 portant délégation de signatures du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein du Secrétariat Général et de la DOSA

**Décision N° ARS 2020 – 68 du 7 décembre 2020**

Portant modification de l'annexe des décisions n° ARS 2020-039 et ARS 2020-041  
portant délégations de signatures du  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique  
au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme VIGUIER en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique, à compter du 15 janvier 2019 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération dans la zone entre le Préfet de Zone et le Directeur Général de l'ARS de Zone du 18 Janvier 2013 ;

Vu le protocole organisant les modalités de coopération en Martinique entre le Préfet et le Directeur Général de l'ARS de la Martinique du 12 Mars 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme VIGUIER, Directeur général de l'agence régionale de santé de la Martinique ;

**Siège**

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)  
Mél : [prénom.nom@ars.sante.fr](mailto:prénom.nom@ars.sante.fr)  
Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)

Vu la décision n° 2016-65 du 28 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Olivier COUDIN en qualité de Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique ;

Vu la décision n° ARS – 013 du 18 mai 2020 modifiant la décision ARS – 007 du 19 mars 2020 portant délégation de signatures au sein de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique en l'absence du Dr Jérôme VIGUIER, Directeur Général ;

Vu les décisions n° 2020 - 039 et n° 2020 – 041 du 19 août 2020 portant respectivement délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein du Secrétariat Général et de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ;

Vu la décision n° 2020 – 067 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique,

**Décide :**

**Article 1** : La décision n° ARS 2020 – 040 du 19 août 2020 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS de Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique est abrogée.

**Article 2** : L'annexe des décisions n° 2020 - 039 et n° 2020 – 041 du 19 août 2020 susvisées est abrogée.

**Article 3** : L'annexe citée à l'article 2 de la présente décision est remplacée par l'annexe de la décision n° 67 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Martinique au sein de la Direction de la Santé Publique susvisée.

**Article 4** : La nouvelle annexe aux décisions n° 2020 – 039, n° 2020 – 041 du 19 août 2020 et n° 67 du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est jointe à la présente décision.

**Article 5** : La présente décision et son annexe seront notifiées aux intéressés et publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le - 7 DEC. 2020

Le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de  
Santé de Martinique,

Dr. Jérôme VIGUIER

**Voies et délais de recours :**

La présente décision peut être contestée devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2020 - 39, 2020 - 41 du 19 août 2020 et 2020 - 67 du 7 décembre 2020

BUDGET PRINCIPAL

Destinations	libellés	Nature de la pièce	Ordonnateurs	Montants plafonds de la délégation de signature
Toutes destinations	Tous libellés	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS, Olivier COUDIN, DGA. En l'absence simultanée du DGARS et du DGA, Laëtitia KULIS, Secrétaire Générale. En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale, Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle		
		Attestation de service fait		
		Ordre de paiement		
BP1-MS-SPL	Masse salariale sous plafond	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
BP2-MS-HPL	Masse salariale hors plafond	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS	Pas de plafond
BP3-MS-AUT	Autres dépenses de personnel	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Adolphe HONGOIS / Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP4-STRUCT	Frais de structure	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP5-IMMOB	Immobilier	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP6-INFORM	Réseaux, télécommunication et informatique	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Pas de plafond
BP7-SANTE	Santé publique hors FIR	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS Jacques ROSINE En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
BP8-MEDSOC et BP9-HABI	Médico-social hors FIR	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS Fabien LALEU En cas d'absence: Muriel GAUZENTE / Audrey LEGALL	Pas de plafond



Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Martinique

Docteur Jérôme VIGUIER

Annexe aux Décisions de délégations de signatures n° 2020 - 039, 2020 - 041 du 19 août 2020 et 2020 - 67 du 7 décembre 2020

BUDGET ANNEXE - Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Destinations	Libellés	Nature de la pièce	Ordonnateurs		Montants plafonds de la délégation de signature
			Enveloppe de Fonctionnement	Enveloppe d'Intervention	
Toutes destinations	Tous libellés	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle Attestation de service fait Ordre de paiement	En cas d'empêchement ou d'absence du DGARS, Olivier COUDIN, DGA. En l'absence simultanée du DGARS et du DGA, Laetitia KULIS, Secrétaire Générale. En l'absence simultanée du DGARS, du DGA et de la Secrétaire Générale, Laurence DELUGE, Directrice de Cabinet.		Pas de plafond
<b>BA DEMOCRATIE SANITAIRE</b>					
Destinations de la Mission 5	Toute action visant à améliorer la prise en charge des attentes et des besoins des usagers	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions de prévention des traumatismes, des handicaps et de la perte d'autonomie	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Autres Mission 1 Médico-Social	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre médico-sociale	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-7-3	DAC - MAIA	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-9	Autres Mission 2 Médico-sociales	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Efficience des structures médico-sociales et amélioration des conditions de travail	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Autres Missions4 médico-sociales		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions de pilotage régional et de soutien dans le domaine de la prévention et de l'observation en santé, de l'évaluation des programmes de santé et de la diffusion des bonnes pratiques	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence: Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond

JV

Destination MI1-1-1	actions de pilotage de la santé publique	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI1-2-4	Evaluation, expertises, études et recherches	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
Destinations de la mission 1-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions en matière de promotion et éducation à la santé	Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-2-9	Cancers: structures assurant la gestion des dépistages organisés des cancers	autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-2-10	Cancers: financement des autres activités	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI1-2-12	Cancers: financement des autres activités	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
Destination - MI1-2-22	Promotion de la santé mentale	Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence : Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI1-2-32	Périnatalité et petite enfance	autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Prise en charge du psychotraumatisme	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 1-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
Destinations de la mission 1-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions destinées à assurer le dépistage et le diagnostic de maladies transmissibles	Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT

JU

Destination - MI1-4	Actions mises en oeuvre dans le cadre de la prévention et de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-6	Autres Mission1 Prévention	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
Destination - MI1-8	COVID-19	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Marie-Françoise EMONIDE / Nathalie DUCLOVEL-PAME	Pas de plafond
<b>BA SANITAIRE</b>					
Destinations de la mission 2-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Développement des parcours de santé coordonnées et des nouveaux modes d'exercice	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-1-1	Télé médecine	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-2	Télé médecine - expérimentations article 36 LFSS 2014- actes (protégé)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-3	Télé médecine – expérimentation article 36 LFSS 2014 (protégé)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-1-11	Services numériques d'appui à la coordination polyvalente	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination – MI2-1-13	Organisations innovantes	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Réseaux de santé mentionnés au L.6321-1	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins et des prises en charge de l'offre sanitaire	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond

Destinations de la mission 2-5 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions favorisant un exercice pluridisciplinaire et regroupé des professionnels de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI2-6	Actions des centres périnataux de proximité mentionnés à l'article R.6123-50	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 2-7 et missions de niveau 3 correspondantes	Dispositifs d'appui à la coordination de parcours de santé complexes et dispositifs connexes	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI2-8	Autres Mission 2 (sanitaire)	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Rémunérations forfaitaires versées en application de l'article R.6315-6 aux médecins qui participent à la permanence des soins	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions maisons médicales de garde	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-3 et missions de niveau 3 correspondantes	Permanence des soins en établissement de santé mentionnée au 1° de l'article R.6112-1, conformément aux dispositions de l'article R.6112-28	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destinations de la mission 3-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Actions favorisant une meilleure répartition géographique des professionnels de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence : Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI3-4-2	Exercices regroupés en centres de santé	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Jacques ROSINE	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Jacques ROSINE En cas d'absence : Nathalie DUCLOVEL-PAME / Marie-Françoise EMONIDE	Pas de plafond
Destination - MI3-5	Autres Mission3 Sanitaire	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laetitia KULIS	Fabien LALEU Laetitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laetitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU Laetitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD / Audrey LEGALL	Pas de plafond

JV



Destinations de la mission 4-1 et missions de niveau 3 correspondantes	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-1-1	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
Destination - MI4-1-8	Autres projets d'amélioration de la performance	Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destination - MI4-1-8	Autres projets d'amélioration de la performance	autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Laëtitia KULIS	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Julie CALVET-COIFFARD	Pas de plafond
Destinations de la mission 4-2 et missions de niveau 3 correspondantes	Opérations de modernisation, d'adaptation et de restructuration des établissements ou de leurs groupements	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-3	Actions permettant la mutualisation des moyens de plusieurs ou de la totalité des professionnels et structures sanitaires de la région	Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	40 000€ HT
Destination - MI4-3	Actions permettant la mutualisation des moyens de plusieurs ou de la totalité des professionnels et structures sanitaires de la région	Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	40 000€ HT
Destinations de la mission 4-4 et missions de niveau 3 correspondantes	Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-5	Actions visant à l'efficience dans les structures sanitaires spécialement en gestion prévisionnelle des métiers, emplois et compétences	Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
Destination - MI4-5	Actions visant à l'efficience dans les structures sanitaires spécialement en gestion prévisionnelle des métiers, emplois et compétences	Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
Destination - MI4-6	Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration	autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-6	Aides individuelles, prestations et compléments de rémunération destinés à favoriser la mobilité et l'adaptation des personnels des structures engagées dans des opérations de modernisation et de restructuration	Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
Destination - MI4-8	Autres Mission4 Sanitaire	Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		autorisation d'engagement découlant d'un marché ou convention	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
Destination - MI4-8	Autres Mission4 Sanitaire	autorisation d'engagement hors marché ou convention annuelle ou pluriannuelle	Laëtitia KULIS	Fabien LALEU	40 000€ HT
		Attestation de service fait	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond
		Ordre de paiement	Laëtitia KULIS En cas d'absence: Muriel GAUZENTE	Fabien LALEU En cas d'absence: Audrey LEGALL / Fatiha NEHAL	Pas de plafond

# DEAL

R02-2020-12-10-002

Arrêté ouverture enquête publique pour une demande autorisation environnementale et déclaration IOTA pour l'exploitation d'une installation de collecte, traitement et d'expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux présentée par le CTDM sur le territoire de Ducos

*Tri déchets métalliques dangereux et non dangereux*



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative d'une part, à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de collecte, traitement et d'expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux (ICPE), et d'autre part, à la déclaration IOTA au titre de la loi sur l'eau, présentée par le Centre de Tri de Déchets Métalliques (CTDM), sur le territoire de la commune de Ducos

**LE PRÉFET**

- Vu** le Code de l'Environnement – livre V, Titre I, art. L.511 et L.512 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et ses textes pris en application ;
- Vu** le code de l'environnement notamment l'article R.511-9 et son annexe relatifs à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** le code de l'environnement notamment l'article L.171-7 relatif à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;
- Vu** le code de l'environnement notamment les articles L.120-1 et suivants relatifs à la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement ;
- Vu** la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 notamment son article L.215.0 relatif aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu** le décret du président de la République du février 2020 portant nomination de M. Stanislas CAZELLES, Préfet de la Martinique ;
- Vu** le décret du président de la République du 13 novembre 2018 nommant M. Antoine POUSSIER, sous-préfet hors classe en position de service détaché, secrétaire général de la préfecture de Martinique ;

- Vu** l'arrêté ministériel du 13 octobre 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2713 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral R02-2020-027 du 24 février 2020 portant délégation de signature à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général – administration générale de la préfecture de la Martinique ;
- Vu** l'arrêté n° 2014217-0015 du 5 août 2014 portant mise en demeure pour le CDTM de régulariser la situation administrative de ses installations ;
- Vu** la demande déposée en préfecture le 13 décembre 2019, complétée le 21 février 2020 et le 11 mars 2020, par laquelle le CDTM sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de collecte, traitement et expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux (ICPE) ainsi qu'une déclaration IOTA au titre de la loi sur l'eau, sur les parcelles cadastrées C2010 et C2013 sur une surface de 3 476 m<sup>2</sup>, sur le territoire de la commune de Ducos ;
- Vu** le rapport de recevabilité du 13 octobre 2020 ;
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 4 août 2020 ;
- Vu** la décision n° E20000008/97 du tribunal administratif de Martinique, en date du 30 novembre 2020 portant désignation de M. Jean-Michel ALONZEAU, en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant** que la demande précitée concerne notamment des activités soumises à autorisation, inscrites sous les rubriques 2710-1, 2710-2, 2718, 2791, 2711, 2713, 2714, 1435, 4734-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de Martinique,

## ARRÊTE

### Article 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur d'une part, la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par le Centre de Tri de Déchets Métalliques (CTDM), visant la collecte, le traitement et l'expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux, d'autre part la déclaration IOTA au titre de la loi sur l'eau sur le territoire de la commune de Ducos, siège de l'enquête publique.

Le rayon d'affichage de l'enquête publique est de 2 km et concerne également la commune du Lamentin.

Cette enquête publique, d'une durée de **31 jours consécutifs** se déroulera du **04 janvier 2021 au 03 février 2021 inclus**.

La personne responsable du projet est Monsieur Christophe GERMANY, directeur, dont les coordonnées sont les suivantes : téléphone : 05 96 54 41 80 – christophegermany@yahoo.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du pétitionnaire.

### Article 2 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Jean-Michel ALONZEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Fort-de-France pour mener cette enquête publique.

### Article 3 : SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CONSULTATION DU DOSSIER

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Ducos, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie du Lamentin.

Les informations relatives à l'enquête sont disponibles sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2020 ». Les pièces du dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Ducos ainsi qu'à la mairie du Lamentin pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 04 janvier 2021 au 03 février 2021 inclus, afin que chacun puisse en

prendre connaissance aux heures d'ouverture des mairies concernées et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Ducos, siège de l'enquête publique, ou sur la boîte fonctionnelle à l'adresse suivante : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr) avant la clôture de l'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête précité.

Nonobstant, les dispositions du titre 1<sup>er</sup> de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

#### **Article 4 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Ducos, siège de l'enquête publique, les jours suivants :

- lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture et permanence)
- mardi 12 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
- mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
- jeudi 28 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
- mercredi 3 février 2021 de 9h00 à 12h00 (permanence et fermeture)

#### **Article 5 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

L'avis d'ouverture d'enquête publique informant le public sera affiché à la mairie de Ducos et du Lamentin, ainsi que dans le voisinage des installations et dans un rayon de 2 kilomètres de ladite installation.

L'affichage aura lieu, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le 20 décembre 2020.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire des communes précitées et le responsable du projet.

Les affiches présentes sur le site devront être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, susvisé. Ces affiches doivent être visibles et lisibles, s'il y a lieu, des voies publiques.

L'avis d'ouverture d'enquête sera inséré, aux frais du CTDM dans deux journaux locaux au plus tard quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de cette enquête.

Cet avis au public sera également publié sur les sites internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et de la préfecture de la Martinique avec l'avis de l'autorité environnementale.

#### **Article 6 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE (ART.123-18 CE)**

À la fin de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur, clos et signés par lui. Le commissaire enquêteur convoquera dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations et propositions, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à y répondre dans un délai de quinze jours.

À compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête rédigera, d'une part, un rapport faisant état des observations et propositions produites pendant l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage, d'autre part, ses conclusions motivées qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables, favorables avec réserve ou défavorables à la demande d'autorisation.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Préfet le rapport conformément aux dispositions de l'article R123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, des registres, des pièces annexées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Fort de France.

Dès la réception du rapport et des conclusions par le Préfet, ce dernier en adressera une copie au demandeur, aux maires des communes précitées.

Le préfet prendra, à l'issue de l'enquête publique, un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ou une décision de refus motivée.

#### **Article 7: MISE À DISPOSITION ET PUBLICATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront :

- tenus à la disposition du public à la mairie de Ducos et du Lamentin, à la DEAL Martinique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

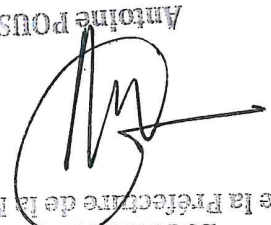
- publiés sur le site internet de la préfecture et de la DEAL :  
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> – rubrique  
« Participation du public/Enquêtes publiques 2020 »

### Article 8 : EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le maire des communes de Ducos et du Lamentin, le représentant du CTDM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort-de-France, le 10 DEC. 2020

Antoine POISSIER  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Martinique





Direction de la Mer

R02-2020-12-10-001

Décision portant déchéance de droit de propriété de deux  
navires BELLE et SAYONARA

*Décision portant déchéance de droit de propriété de deux navires BELLE et SAYONARA*

**DÉCISION  
PORTANT DECHEANCE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ**

VU le code des transports et notamment les articles L5141-1 et suivants, et R5141-1 et suivants ;

VU le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté préfectoral R02-2020-02-24-018 du 24 Février 2020 accordant délégation de signature à Monsieur Nicolas LE BIANIC, Directeur de la Mer de la Martinique ;

**CONSIDERANT** l'absence de propriétaire connu de deux navires Belle et Sayonara, de pavillon et d'immatriculation inconnus, identifiés sur les photos situées en annexe de la présente décision ;

**CONSIDERANT** que les deux navires Belle et Sayonara, de pavillon et d'immatriculation inconnus, situés dans les zones de trous à cyclones au Marin (Martinique) entravent de façon prolongée l'exercice des activités maritimes, littorales et portuaires ;

**CONSIDERANT** l'absence d'équipage à bord et l'inexistence de mesures de manœuvre ;

**CONSIDERANT** que l'association ECOL'EAU a sécurisé et gardienné les deux navires Belle et Sayonara, entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 31 juillet 2020, et que ces navires sont depuis le 1<sup>er</sup> août 2020 sans mesures de gardiennage, engendrant un danger imminent pour la sauvegarde du milieu naturel environnant et la navigation de part leur état extrêmement dégradé ;

**CONSIDERANT** l'urgence d'intervenir d'office et sans délai en mettant en œuvre les mesures d'interventions nécessaires ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les propriétaires inconnus des deux navires Belle et Sayonara, de pavillon et d'immatriculation inconnus, identifiés sur les photos situées en annexe de la présente décision, sont déchus de leurs droits de propriété.

**ARTICLE 2** : Les deux navires Belle et Sayonara, de pavillon et d'immatriculation inconnus, identifiés sur les photos situés en annexe de la présente décision, sont cédés pour démantèlement à compter de la date de publication de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification pour les destinataires ou de sa publication pour les tiers.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4**: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Fort de France, le 10 DEC. 2020

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation,

Le Directeur de la mer



Nicolas LE BIANIC

# ANNEXE

PHOTOS	NAVIRES	TYPE	LATITUDE	LONGITUDE
Photo 1	BELLE	Monocoque	14°458.894'N	-60°867.703'O
Photo 3	SAYONARA	Monocoque	14°449.298'N	-60°873.141'O

Photo 1



Navire abandonné 11 bis (Belle)

Photo 2



Epave 18 (Sayonara)



Pôle Développement Rural, Foncier, Forêt -DAAF

R02-2020-12-09-002

**ARRETE** portant autorisation de défrichement avec  
réserves.

*Demande d'autorisation de défrichement concernant la parcelle cadastrée D n°1134 sise sur la  
commune de RIVIERE-SALEE.*



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°**

**Portant autorisation de défrichement avec réserves**

LE PREFET

Vu le code forestier, notamment ses articles L 341-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, R 341.1, 4, 5, 6, et R373-1 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature n° R02-2020-03-04-002 du 04/03/2020 ;

Vu la demande de Madame LOUIS-JOSEPH RINNA Cerna Monique, enregistrée en date du 9 mars 2020, tendant à obtenir l'autorisation de défricher une surface de 00ha 56a 46ca sur la parcelle cadastrée section D n°1134 sise sur la commune RIVIÈRE-SALÉE ;

Vu le procès-verbal de la reconnaissance du bois à défricher, réalisée le 28 mai 2020 par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts ;

Vu le recours gracieux de Madame LOUIS-JOSEPH RINNA Cerna Monique en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que la conservation du massif forestier dont fait partie la parcelle qui a fait l'objet de la demande susvisée est reconnue nécessaire :

- au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes (**art L 341-5 al 1 du Code Forestier**) ;
- à la défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents (**art L 341-5 al 2 Code Forestier**) ;
- à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, (**art L 341-5 al 9 Code Forestier** - risque de mouvement de terrain ou inondation) ;

Sur proposition de madame la Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

**ARRETE**

Article 2 : Est autorisé le défrichement sur une superficie de **0ha 11a 29ca** (partie en vert sur le plan joint) sur la parcelle cadastrée section D 1134 sise sur la commune RIVIÈRE-SALÉE.

Article 3 : Conformément à l'article L341-6 du code forestier, l'autorisation est délivrée sous réserve du respect de l'une des conditions suivantes :

- 1 - Boisement de terrains nus, pour une surface de 0ha 11a 29ca, au sein des communes du canton où le projet de défrichement est envisagé ;
- 2 - Reboisement pour une surface de 0ha 11a 29ca ;
- 3 - Versement d'une indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) d'un montant équivalent de 10 000 €/ha soit 1129 €.

Les travaux prévus aux 1 et 2 de cet article doivent faire l'objet d'un cahier des charges décrivant les détails techniques de réalisation, élaboré par le bénéficiaire de l'autorisation, qui sera transmis pour approbation préalable à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) dans un délai de 6 mois à compter de la date de notification de la présente décision. Les travaux doivent être achevés dans un délai maximum de 5 ans à compter de la même date. A défaut, les lieux défrichés doivent être rétablis en nature de bois et forêts.

Dans le cas 3, d'un versement au fond stratégique de la forêt et du bois, le bénéficiaire de l'autorisation dispose d'une durée maximale d'un an à compter de la notification de la présente décision pour verser au fonds stratégique de la forêt et du bois l'indemnité visée ci-dessus. A défaut, l'indemnité est mise en recouvrement dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, sauf s'il est renoncé au défrichement projeté.

Article 4 : Conformément à l'article L341-6 du code forestier, cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes

Conservation sur le terrain d'une réserve boisée de **00ha 45a 17ca** (partie hachurée en vert sur fond rouge sur le plan joint) devant remplir les rôles utilitaires définis aux alinéas 1, 2 et 9 de l'article L341-5.

Article 5 : Est refusé le défrichement sur une superficie de **00ha 45a 17ca** (partie en rouge sur le plan joint) sur la parcelle cadastrée section D n°1134 sise sur la commune RIVIÈRE-SALÉE.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché sur le terrain à défricher par le bénéficiaire de l'autorisation, de façon à être lisible de l'extérieur, quinze (15) jours au moins avant le début du défrichement et pendant tout le temps des travaux.

Il sera affiché à la mairie de RIVIÈRE-SALÉE. Cet affichage sera maintenu pendant deux (2) mois. Le plan cadastral correspondant sera tenu disponible en mairie pendant la même durée.

Article 7 : En cas de transfert de propriété, le bénéficiaire de la présente autorisation doit en informer l'administration dans les deux mois suivant cette mutation. Dans le cas contraire, le bénéficiaire de la présente autorisation demeure responsable de la bonne réalisation des conditions subordonnant cette autorisation et mentionnées à l'article 3.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique, la Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune RIVIÈRE-SALÉE. La Directrice Régionale de l'Office National des Forêts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.



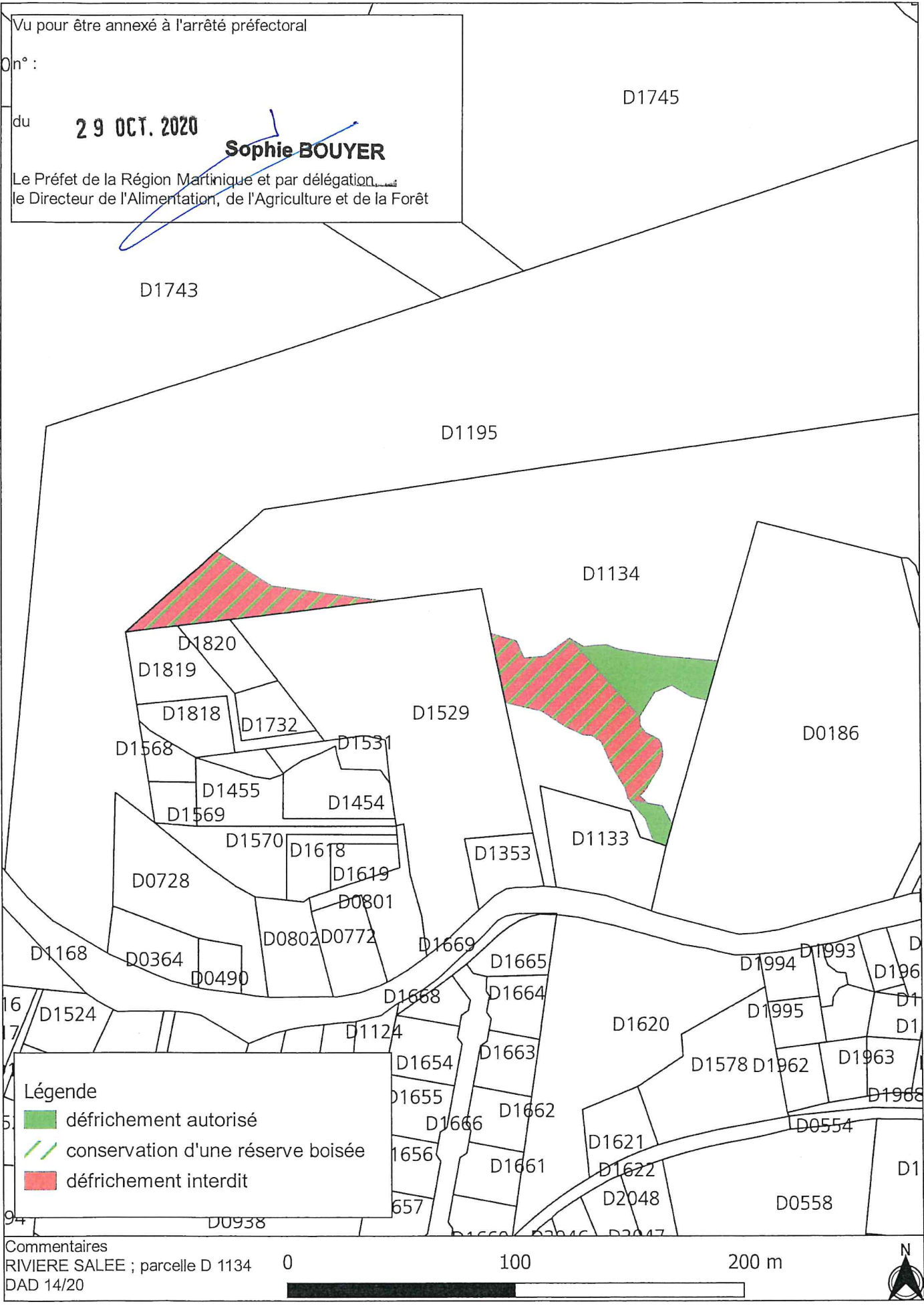
Article 9 : Cette décision peut être contestée en déposant un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Fort de France, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut être formé auprès du Préfet de la Région de Martinique. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

Fort de France, le 29 OCT. 2020

Le Préfet, et par délégation  
La Directrice de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

  
Sophie BOUYER

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
 On° :  
 du **29 OCT. 2020**  
**Sophie BOUYER**  
 Le Préfet de la Région Martinique et par délégation  
 le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**Légende**  
 ■ défrichement autorisé  
 ▨ conservation d'une réserve boisée  
 ■ défrichement interdit

Commentaires  
 RIVIERE SALEE ; parcelle D 1134  
 DAD 14/20

